



page « information » à conserver par le consommateur, ne pas imprimer.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable , dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le livret d'accueil de l'AMAP.

2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et bulletin d'adhésion à *Bernadette Faligant, 33 rue de l'Ormeau, 49630 Corné*

3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, au delà de laquelle il est possible de résilier le contrat..

5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membre du conseil collégial.

6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 à la ferme de François Touchet.

Il vous est demandé un **engagement ferme de réservation pour chaque contrat**..

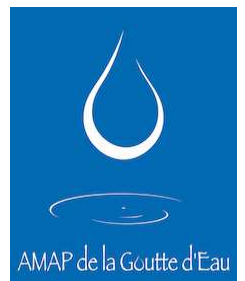
Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise. le pain commandé redevient de fait la propriété de la boulangerie qui en disposera à sa guise.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et les contrats sont disponibles sur le site internet <http://amap.delagouttedeau.free.fr/>

Chèques et contrat sont à envoyer au tuteur par la poste :

Hervé DESGRE 17 r Port Martin, Brain Sur l'Authion, 49800 LOIRE AUTHION Mail :HERVE-DESGRE@ORANGE.FR



Termes du Contrat à conserver par le consommateur, ne pas imprimer

Il est proposé : **des parts de tomme** produites selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. (N° de certification ECOCERT: 187102P).

Prix à l'unité : tomme jeune à 33€ le kilo, il est proposé une ou plusieurs part à 10€, les parts seront coupées à l'AMAP et la valeur réellement pesée sera inscrite sur le tableau de distribution.

Une régularisation aura lieu sur la dernière distribution (qui pourra être une régularisation en fromage, part plus grande ou plus petite pour honorer le contrat)

Conditions : ***L'engagement est libre de choix en quantité et en dates***

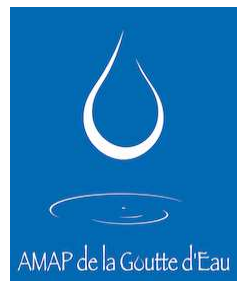
Les chèques (2 minimum à 4 au maximum) correspondant à la commande seront absolument remis lors de la première distribution ou envoyés au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat (2 exemplaires du feuillet 3). Il sera rempli à l'ordre de « BURET Yohann » le producteur.

Photos, reportages sur les brebis et leurs producteurs ici : amap.delagouttedeau.free.fr

Distribution à la ferme de François Touchet à Brain/Authion de 18h30 à 19h30 selon le calendrier joint.

Chèques et contrat sont à envoyer au tuteur par la poste :
Hervé DESGRE 17 r Port Martin, Brain Sur l'Authion, 49800 LOIRE AUTHION Mail : HERVE-DESGRE@ORANGE.FR

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU
Année 2021 **Contrat tomme de brebis**



*Cette feuille est à remplir lisiblement et à imprimer en 2 exemplaires (pour le producteur et la tutrice)
Pensez à garder une trace pour vous (dates et produits réservés)*

entre Le Producteur
Yohann Buret
La Violaie
49370 Erdre en Anjou

et

le consommateur : Nom et prénom

E-Mail
Téléphone

	03/06	17/06	01/07	15/07	29/07	12/08	26/08	09/09	23/09	07/10	21/10	04/11	18/11	2/12	16/12	Quantité	Prix
Tomme à 10€ la part																	
																total contrat	

Détail des chèques :

, , ,

Total commande

Signature du producteur

« Je soussigné(e), déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1,
ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2021 »

Date et signature du consommateur :